
Adresse de la société populaire de Piney, district de Troyes, qui annonce des dons civiques des sans-culottes de cette commune, lors de la séance du 8 germinal an II (28 mars 1794)

Citer ce document / Cite this document :

Adresse de la société populaire de Piney, district de Troyes, qui annonce des dons civiques des sans-culottes de cette commune, lors de la séance du 8 germinal an II (28 mars 1794). In: Tome LXXXVII - Du 1er au 12 germinal An II (21 mars au 1er avril 1794) pp. 502-503;

https://www.persee.fr/doc/arcpa_0000-0000_1968_num_87_1_20751_t1_0502_0000_20

Fichier pdf généré le 23/01/2023

Tels sont les vœux que vous adresse cette société : elle sera toujours avide de coopérer de tout son pouvoir à leur succès.

Législateurs, veuillez accepter, au nom de la République, 50 paires de souliers, pour ses braves défenseurs. »

JEANJEAN, BORELLY j^e (*secrét.*), JUVENEL (*secrét.*),
BOUSQUET (*secrét.*), LACAUDAUD.

7

Le comité de surveillance de Picauville a déposé au district de Carentan 141 chemises, 41 paires de souliers et des bas, pour les défenseurs de la patrie : il invite la Convention nationale à rester à son poste (1).

[Picauville, 14 vent. II] (2).

« Citoyen président,

Nous avons déposé au canton de Mère-Libre (3), département de la Manche, 141 chemises, 41 paires de souliers, 2 paires de bas, provenant de la collecte volontaire des habitants de la commune de Picauville pour nos braves frères d'armes qui combattent pour notre liberté. Nous avons envoyé également trois cloches et tous les cuivres de notre cy-devant église, pour la fonte de canons pour achever d'exterminer les tyrans qui nous combattent. Nous vous exhortons de rester à votre poste jusqu'à leur dernière extinction. Les membres du Comité de surveillance pour tous leurs frères. S. et F. »

J. BAUDOIN, J. TIRHARD (*secrét. g^e*),
Justin LEVAVASSEUR, Ph. TAVAIN.

8

La même invitation est faite par la société populaire de Void-sur-Meuse, district de Commercy, qui annonce également qu'au premier bruit des besoins de nos frères d'armes, toutes les communes environnantes ont fait don de 800 chemises, de 60 paires de souliers, et 60 paires de bas.

Mention honorable, insertion au bulletin (4).

[Void-sur-Meuse, 10 vent. II] (5).

« Législateurs,

A peine la Société populaire de Void a-t-elle eu connoissance des besoins de nos braves frères d'armes qu'elle a nommé des commissaires pour se répandre dans les campagnes environnantes. Les communes qui ont contribué avec nous sont celles de Méligny-le-Grand, Méligny-le-Petit, Bovée, Broussey, Naives, Troussey, Sorcy, Ville-Issey, Ménil-la-Horgne, Sauvoy, Villeroy et Vacon. Nous demandons

(1) P.V., XXXIV, 216. M.U., XXXVIII, 202.
(2) C 267, pl. 1019, p. 16.
(3) Ci-dev^t Sainte Mère l'Eglise.
(4) P.V., XXXIV, 216; M.U., XXXVIII, 202.
(5) C 297, pl. 1019, p. 17^e.

pour elles une place honorable dans le Bulletin de vos séances, et pour nous la continuation de l'envoi de ce même Bulletin, qui journellement nous fournit des lumières et des exemples, fait connaître aux habitants la nécessité où se trouvoient nos braves défenseurs, de linge et de chaussures. Le succès de leur mission est tel, que nous comptons sur l'autel de la patrie environ 800 chemises, 80 paires de souliers tout neufs, autant de paires de bas, quelques vestes et culottes... Ici des citoyennes en permanence travaillent à coudre des chemises, coupent des bandes et des compresses, là les cordonniers en réquisition s'occupent à faire des souliers et jusque dans les écoles, les enfants du premier âge s'empressent de faire de la charpie; tous d'accord, bénissant vos sages travaux, vous félicitent par notre organe de l'établissement du gouvernement révolutionnaire qui doit nous conduire au bonheur en nous assurant la destruction prochaine des traîtres et des tyrans. »

CARMOUCHET (anti-fanatique), CARTRY,
GUQUOT, CUGNOT, LAQUEL.

9

Le comité de surveillance de la commune Marat (1), département du Vaucluse, écrit que le citoyen J. J. Hiacinte Tourreau, jouissant, comme ancien militaire, d'une pension de 180 liv., en fait hommage à la patrie, pour toute la durée de la guerre; et qu'il abandonne également les arrérages.

Mention honorable, insertion au bulletin, et renvoi au comité de liquidation (2).

10

La société populaire de Piney, district de Troyes, adresse à la Convention nationale des dons faits à la patrie par les sans-culottes de cette commune : ces dons consistent en 141 liv. 9 s. en numéraire, six croix d'or, et plusieurs autres objets en argent.

Mention honorable, insertion au bulletin (3).

[Piney, 3 germ. II] (4).

« Citoyen président,

Je suis chargé par la Société populaire de Piney, district de Troyes, de t'adresser le paquet ci-joint contenant des dons faits à la Patrie en numéraire et effets d'or et d'argent. Je te prie d'accepter ces dons faits par les bons sans-culottes de notre commune. Salut et respect. »

SOYER-RENAULT (*secrét.*).

Reçu : 3 morceaux d'argent, 2 bracelets montés en pierres fausses, 6 carcasses de boucles

(1) Ci-dev^t Sarrians.
(2) P.V., XXXIV, 216.
(3) P.V., XXXIV, 216.
(4) C 297, pl. 1019, p. 15.

d'oreilles en argent, 1 paire de boucles d'oreilles, 6 croix dont une grande en or, 9 liv. en argent; le 8 germinal.

Signé : DUCROISY.

11

Le conseil général de la commune de Château-Gontier applaudit à la découverte du nouveau complot tramé contre la liberté; appelle la vengeance des lois sur la tête des conspirateurs, et invite la Convention nationale à rester à son poste (1).

[Château-Gontier, 3 germ. II] (2).

« Pères de la patrie,

Une faction scélérate tramoit donc encore l'anéantissement de la liberté et le retour du despotisme! De nouveaux conjurés vendus à un monstre étranger dont le nom seul est un opprobre, aiguisoient donc les poignards dont ils devoient frapper les Républicains! Mais vous étiez là, vous veilliez et encore une fois vous avez déjoué les complots des tyrans et de leurs complices, encore une fois vous avez sauvé la Patrie.

Qu'espéroient-ils donc ces hommes pervers? Que le peuple se lèveroit pour eux? Le Peuple! il ne se lève que pour défendre sa liberté et conduire les traîtres à l'échafaud. Devant lui, les factions se heurtent, se brisent et la République reste debout. Qu'espéroient-ils? Avilir la Convention? mais n'avez-vous pas proclamé les droits de l'homme? N'est-ce pas vous qui avez honoré la vieillesse et le malheur? Et dans quelque lieu de la terre, si souillé qu'il soit par la présence des despotes, partout où se trouvera un homme sensible, il reconnoitra dans cette sublime déclaration, le caractère de la vertu et les liens les plus doux qui puissent réunir les hommes en société.

Pères de la patrie, ce n'est point assez de découvrir et de punir les conspirateurs; ce n'est point assez d'ensevelir sous les mêmes décombres les trônes, les despotes et leurs satellites; vous avez mis la vertu et les mœurs à l'ordre du jour.

Au nom de la patrie, ne quittez point votre poste que ce grand ouvrage ne soit achevé. Purifiez le sol de la République des imposteurs et des méchants, et de ces hommes qui sous le fard et le plâtre cachent leurs figures à circonstances et la difformité de leurs traits. Que nos enfants qui vous devront la liberté, puissent encore avoir en héritage votre exemple et des vertus! Nous vous exprimons les sentiments de tous les Républicains de notre commune. A la lecture du rapport de Saint-Just, ils ont tous crié : Vive la République! Vive la Convention! Vive la Montagne. »

LE VOYER (off. muni.), HOMO (mairie), MÉDINA (off. mun.), DUCLAU (off. mun.), Michel FOUSSIER (off. mun.), GERMAIN (off. mun.), ROTTIER (notable), LE MASON (notable), CHEVRON (no-

table), BONNEAU (notable), COUDOT (notable), M.-R. THORÉ (notable), FOUQUERET (notable), HERROUET (notable), LAROCHE (notable), V. THORÉ (ag. nat.), DAVIERESSE (secrét. greffier).

Des commissaires députés de la société populaire de la même commune déposent sur l'autel de la patrie une somme de 600 l., donnée, pour les frais de la guerre, par un citoyen qui veut rester inconnu; ainsi qu'une boîte remplie de perles, provenant des dépouilles du fanatisme (1).

L'ORATEUR de la Sté. Citoyens représentants, Nous sommes chargés de déposer sur le bureau : 1°) une somme de 600 l. qu'un citoyen qui veut rester inconnu a chargé la commune de vous faire passer pour les frais de la guerre; 2°) deux croix de St Louis avec 5 brevets que la commune nous a légalement chargé de vous remettre; 3°) une boîte contenant des perles provenant de la dépouille du fanatisme que l'administration du district vous envoie. Nous vous prions d'agréer tous les dons » (2).

Les mêmes commissaires réclament le changement du nom de leur cité en celui de *Mont-Hardi*.

L'insertion au bulletin et la mention honorable sont décrétées, ainsi que le renvoi au comité de division, de la dernière demande (3).

12

Le citoyen Latour, maire de la commune de Puligny, département de la Côte-d'Or, et la citoyenne veuve Geslin, de Nantes, font don à la patrie, l'un du montant de la liquidation de son office de notaire, l'autre, d'un contrat de rente de 237 liv. avec les arrérages échus.

Mention honorable, insertion au bulletin, et renvoi au comité de liquidation (4).

[Puligny, 9 vent. II] (5).

« Citoyen président,

Mes talens et mes faibles facultés pécuniaires ne me permettent pas de manifester d'une manière aussi forte que je le ressens ma reconnaissance et mon admiration pour les sublimes et pénibles travaux de l'assemblée, et mon amour ardent pour ma patrie. Mais, persuadé, Citoyen président, que je ne peux mieux suppléer à l'un et à l'autre qu'en me servant de ton ministère, pour le transmettre à la Convention d'une manière digne d'elle, permets-moi de me servir d'un canal aussi pur, et de te prier en conséquence de faire sentir avec cette éner-

(1) P.V., XXXIV, 217.

(2) C 297, pl. 1019, p. 12. Signé : MARTIN, HOU-
DUROY. Voir ci-après P. ann. I.

(3) P.V., XXXIV, 217.

(4) P.V., XXXIV, 217.

(5) C 297, pl. 1019, p. 10.

(1) P.V., XXXIV, 217.

(2) C 297, pl. 1019, p. 11.